

GE_GERICHTE ATAS/459/2011 vom 10. September 2010

GE Cour de justice, 2010-09-10, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_459_2011

FR: GE_GERICHTE ATAS/459/2011 du 10 septembre 2010

IT: GE_GERICHTE ATAS/459/2011 del 10 settembre 2010

Erwägungen

E. 30

avril 2008 et à une demi-rente dès le 1er mai 2008, et dès lors considéré que celle-ci avait obtenu satisfaction ; qu'elle a par ailleurs renvoyé la cause à l'OAI pour l'examen des mesures éventuelles de réadaptation professionnelle, se référant en cela à la précision apportée par le Dr A_____ et libellée comme suit : "à traduire en termes de métier par un spécialiste de la réadaptation professionnelle ; que le dispositif ne reprend pas expressément ces termes ; que vu les courriers des parties des 20 avril, 3 et 5 mai 2011, il se justifie en conséquence de le compléter ;

A/3513/2010 - 5/5 - PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES
SOCIALES : Statuant sur demande en interprétation

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.